

COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 11/03/2025 à 18 h 30

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

J. Olivier, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller (à distance)

A. Bard-Lavigne, conseillère

O. Dilhac, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

P. Fongemie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

D. Boudreau, greffière adjointe

B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Peñarroya, analyste technique senior

M. Roy, ingénierie civile

D. Aubé, directeur de la sécurité publique

R. Clavet, chef de police

Absents / absentes

C. Doucet, conseiller

Le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux employés : Dustin Aubé, directeur de la sécurité publique; Michelle Roy, ingénieur civile; Jenny Morrison, agente du secteur Culture, loisirs et vie communautaire.

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. PRÉSENTATIONS

3.1 Poste de police – présentation par Sylvain Lagacé (CLADinc)

M. Sylvain Lagacé, architecte et cofondateur de CLADinc., présente au conseil le projet du nouveau poste de police. La présentation vise à offrir un survol des principales composantes du projet, suivie d'une période de questions avec les membres du conseil. Les plans du nouveau poste ont été mis à la disposition de ces derniers pour consultation.

Le lancement des appels d'offres est prévu dans un délai de 4 à 6 semaines, avec un début des travaux envisagé pour l'été. L'objectif est de compléter le projet d'ici l'été 2026.

4. PROPOSITIONS D'ARRÊTÉS

4.1 2025-01 - Arrêté relatif à l'interdiction de stationnement de nuit des véhicules récréatifs dans les stationnements publics de la Municipalité de Belle-Baie

4.2 2025-02 - Arrêté relatif à l'utilisation des feux d'artifice de la Municipalité de Belle-Baie

Le comité des arrêtés a ciblé cette année plusieurs éléments qui avaient fait l'objet de nombreuses plaintes l'an dernier. Notamment les problématiques liées au stationnement au quai, à l'utilisation des feux d'artifice, ainsi qu'aux feux en plein air, dont la réglementation différait d'une ancienne municipalité à l'autre avant la fusion.

Concernant les feux en plein air, le comité attendait l'entrée en poste du nouveau directeur de la sécurité publique avant d'aller de l'avant, puisque ce règlement touche directement son secteur en matière de gestion.

Le comité a également collaboré avec le corps de police, notamment en ce qui concerne l'application des règlements et les modalités liées aux constats d'infraction.

Ce soir, le directeur général présente deux des trois arrêtés sur lesquels le comité a travaillé :

- le premier, relatif à l'interdiction de stationnement de nuit des véhicules récréatifs dans les stationnements publics de la municipalité,
- et le second, portant sur l'encadrement de l'utilisation des feux d'artifice sur le territoire municipal.

Les membres du conseil sont d'accord de procéder aux premières lectures de ces deux arrêtés lors de la réunion publique prévue le 18 mars prochain.

Aussi, le directeur général informe les membres du conseil que le site web de la municipalité sera accessible dès ce vendredi et qu'une stagiaire en complète actuellement le contenu. Il précise que le public en sera avisé par l'entremise de la page Facebook de la municipalité.

5. PLAN MUNICIPAL – Nouveaux objectifs

Le directeur général rappelle avoir demandé aux élus, lors de la dernière séance d'information, de proposer des objectifs du plan municipal selon l'approche SMART, à inclure en introduction au dit plan.

Le directeur général recommande les objectifs suivants pour les dix prochaines années : accroître la population de 15 000 à 18 000 habitants, doubler la part non résidentielle de l'assiette fiscale et doubler la superficie du parc industriel.

Il précise que cette démarche vise à informer la population et à présenter le rationnel derrière les décisions du conseil pour la prochaine décennie.

Les membres du conseil en conviennent.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

X Danica Boudreau
Danica Boudreau
Greffière adjointe

